

COMPTES DE LA SANTÉ 2020-2021 2021-2022 2022-2023

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX

COMPTES DE LA SANTÉ 2020-2021 2021-2022 2022-2023

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

ET DES SERVICES SOCIAUX

ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse :
www.msss.gouv.qc.ca, section **Publications**.

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.
Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-93943-6 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

MESSAGE DU MINISTRE

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Madame la Présidente,

Je suis heureux de porter à votre connaissance la 13^e édition des *Comptes de la santé*. La période qui fait l'objet de cette présentation s'étend de 2020-2021 à 2022-2023.

La santé et les services sociaux occupent une place essentielle dans les actions du gouvernement du Québec. De ce fait, et en raison du contexte de reprise des activités post pandémiques, la mission de maintenir et d'améliorer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant accessibles un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, est renforcée.

En tant qu'organisation qui gère la plus grande part des ressources de l'État québécois, le ministère de la Santé et des Services sociaux prend très au sérieux l'effort de reddition de comptes et de diffusion de l'information, effort qu'il entend poursuivre avec transparence et rigueur. Le présent document dresse l'évolution des dépenses en matière de santé et de services sociaux, ainsi que les différents programmes mis en œuvre au service de la population québécoise. Il renseigne les lectrices et lecteurs sur plusieurs indicateurs de performance, et présente les différentes sources de financement.

Outre le fait qu'il dresse un portrait de notre réseau de santé et de services sociaux, ce document permet de constater les actions qui ont été accomplies au cours des derniers mois, en matière de gestion des ressources financières, humaines, technologiques, informationnelles et matérielles, afin d'appuyer l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux, avec flexibilité et efficacité, pour faire face à cette crise sanitaire sans précédent qu'a constitué la pandémie de COVID-19.

Je suis persuadé que les renseignements contenus dans cette édition des *Comptes de la santé* permettront de disposer d'une bonne vue d'ensemble de la situation actuelle et des orientations à prendre en compte au cours des prochaines années afin qu'ensemble, nous puissions poser les bases d'une refondation de notre système de santé qui deviendra plus humain et plus performant.

Je vous prie donc d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Christian Dubé
Ministre de la Santé

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	1
1 REVUE FINANCIÈRE DES COMPTES DE LA SANTÉ	3
1.1 Croissance des dépenses de santé et de services sociaux et des sources de financement.....	3
1.2 Dépenses de santé et de services sociaux.....	4
Dépenses par programme budgétaire et autres dépenses	4
Organismes communautaires et autres organismes.....	4
Dépenses destinées à lutter contre la pandémie et à renforcer le système de santé et de services sociaux	6
Dépenses regroupées par supercatégorie	6
Dépenses du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC).....	7
Dépenses du Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA)	8
1.3 Sources de financement.....	9
Fonds des services de santé	9
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC).....	10
Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA)	10
Contributions du gouvernement fédéral	11
Contributions des usagers	12
Contributions – autres ministères et organismes	13
Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général	13
2 PROGRAMMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	15
2.1 Définition des programmes	16
2.2 Configuration des programmes	17
Programmes-services.....	17
Programmes-soutien	17
2.3 Programmes-services répondant à des besoins qui touchent l'ensemble de la population....	18
Santé publique	18
Services généraux – activités cliniques et d'aide	18
2.4 Programmes-services répondant à des problématiques particulières	19
Soutien à l'autonomie des personnes âgées	19
Déficience physique.....	19
Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	19
Jeunes en difficulté.....	19
Dépendances.....	20

	Santé mentale	20
	Santé physique	20
2.5	Programmes-soutien.....	21
	Administration	21
	Soutien aux services.....	21
	Gestion des bâtiments et des équipements.....	21
2.6	Ventilation par programme des dépenses du réseau	22
2.7	Sources de financement des programmes du réseau	23
3	PERFORMANCE ET INDICATEURS DE RÉSULTATS	25
3.1	Portrait de l'effectif et des établissements	25
3.2	Volumes et nature des soins et services.....	26
4	SOURCES DE FINANCEMENT POUR CERTAINES ACTIVITÉS.....	27
	Contribution du régime public d'assurance médicaments	27
	Contributions par type de prestation d'assurance.....	28
	Contribution des adultes hébergés en établissement	29
	Financement du transport ambulancier.....	30
5	DÉPENSES EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX ET SOURCES DE FINANCEMENT 2021-2022.....	31
6	CONCILIATION DES DÉPENSES DES COMPTES DE LA SANTÉ AVEC CELLES DE LA MISSION SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DANS LES COMPTES PUBLICS.....	35

LISTE DES TABLEAUX, DU SCHÉMA ET DU GRAPHIQUE

TABLEAU 1	Dépenses de santé et de services sociaux et sources de financement	3
TABLEAU 2	Dépenses par programme budgétaire et autres dépenses.....	5
TABLEAU 3	Dépenses destinées à lutter contre la pandémie et à renforcer le système de santé et de services sociaux	6
TABLEAU 4	Dépenses regroupées par supercatégorie	6
TABLEAU 5	Dépenses du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis par volet.....	7
TABLEAU 6	Dépenses du Fonds de soutien aux proches aidants	8
TABLEAU 7	Fonds des services de santé.....	9
TABLEAU 8	Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	10
TABLEAU 9	Fonds de soutien aux proches aidants	10
TABLEAU 10	Contributions du gouvernement fédéral.....	11
TABLEAU 11	Contributions des usagers	12
TABLEAU 12	Contributions – autres ministères et organismes.....	13
TABLEAU 13	Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général	13
GRAPHIQUE 1	Proportion des dépenses des programmes-services et des programmes-soutien du réseau 2021-2022.....	15
SCHÉMA 1	Configuration d'ensemble.....	18
TABLEAU 14	Ventilation par programme des dépenses du réseau	22
TABLEAU 15	Sources de financement des programmes du réseau	23
TABLEAU 16	Volumes de soins et services rendus par programme et par service	26
TABLEAU 17	Financement du régime public d'assurance médicaments	27
TABLEAU 18	Contributions par type de prestation d'assurance 2021-2022	28
TABLEAU 19	Financement des services d'hébergement en établissement	29
TABLEAU 20	Financement du transport ambulancier 2021-2022	30
TABLEAU 21	Dépenses par entité 2021-2022	31
TABLEAU 22	Sources de financement par entité 2021-2022	32
TABLEAU 23	Conciliation des dépenses des Comptes de la santé avec celles de la mission Santé et Services sociaux dans les <i>Comptes publics 2021-2022</i>	36

CONTEXTE

Les Comptes de la santé constituent un instrument qui permet notamment d'informer la population :

- de l'impact de la consommation des soins et des services sur l'évolution du financement de notre système de santé et de services sociaux;
- des choix auxquels nous faisons face collectivement pour préserver et renforcer l'accès et la qualité des services de santé et des services sociaux.

Les Comptes de la santé ont pour objectifs :

- d'assurer la transparence quant aux sommes consacrées au secteur de la santé et des services sociaux;
- d'informer la population de l'évolution des dépenses de santé et de services sociaux parmi les dépenses de l'ensemble des autres missions de l'État;
- de constituer une base de référence pour les discussions publiques portant sur les enjeux et les choix à effectuer pour assurer la pérennité du financement du système de santé et des services sociaux.

Rendus publics annuellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux, les Comptes de la santé contiennent des informations financières permettant de comprendre l'importance des ressources allouées au système de santé et de services sociaux. Le ministère des Finances collabore à la préparation de certaines informations financières.

Les données financières produites pour établir les Comptes de la santé représentent les résultats consolidés des entités suivantes :

- Corporation d'urgences-santé (CUS);
- Fonds de l'assurance médicaments (FAM);
- Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC);
- Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA);
- Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux (FRISSSS);
- Fonds des services de santé;
- Héma-Québec;
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ);
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS);
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), y compris les responsabilités attribuées à l'égard des aînés ainsi que les montants inscrits dans les comptes à fin déterminée et les organismes budgétaires suivants :
 - Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE);
 - Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ);
- Revenus de transferts fédéraux (collaboration du ministère des Finances);

- Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ);
- Réseau de la santé et des services sociaux (centres intégrés et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, établissements non fusionnés, autres établissements publics et instances régionales).

Par ailleurs, la dépense totale de santé et de services sociaux consolidée des Comptes de la santé intègre, notamment, le coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments, le service de la dette du réseau et la contribution du gouvernement, en tant qu'employeur, au Fonds des services de santé. Les Comptes de la santé ne comprennent pas certains crédits d'impôt remboursables qui, aux fins des comptes publics, sont considérés comme des dépenses plutôt qu'une réduction de l'impôt sur le revenu. À cet effet, la conciliation des dépenses des Comptes de la santé à partir des dépenses consolidées de la mission Santé et Services sociaux dans les *Comptes publics 2021-2022* est présentée dans la section 6.

Les données de 2020-2021 ont fait l'objet de reclassements et de redressements pour les rendre comparables aux données présentées pour l'année 2021-2022.

Les données de 2022-2023 sont établies en fonction du *Point sur la situation économique et financière du Québec* publié à l'automne 2022.

À noter que pour les années 2020-2021 et 2021-2022, les dépenses en santé et en services sociaux incluent celles relatives à lutter contre la pandémie et au renforcement du système de santé et de services sociaux, tout comme les prévisions 2022-2023.

1 REVUE FINANCIÈRE DES COMPTES DE LA SANTÉ

1.1 Croissance des dépenses de santé et de services sociaux et des sources de financement

Cette section présente un tableau sommaire de l'évolution des dépenses de santé et de services sociaux, ainsi que les sources de financement.

TABEAU 1

Dépenses de santé et de services sociaux¹ et sources de financement²
(en millions de dollars)

	2020-2021 ³	2021-2022	2022-2023 ^P	Variation annuelle moyenne ⁴ (%)
Dépenses de santé et de services sociaux				
Dépenses de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux	51 458	55 782	50 212	-1,2
Autres dépenses nettes des éliminations	3 984	2 655	7 275	35,1
TOTAL DES DÉPENSES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX	55 442	58 437	57 487	1,8
Sources de financement				
Fonds des services de santé	7 983	9 162	9 654	
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	71	82	87	
Fonds de soutien aux proches aidants ⁵	15	9	-	
Contributions du gouvernement fédéral	12 563	12 646	11 707	
Contributions des usagers	3 423	3 979	4 033	
Contributions – autres ministères et organismes	549	1 069	655	
Revenus d'autres sources ⁶	933	1 039	1 155	
Sous-total	25 537	27 986	27 291	3,4
Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général⁷	29 905	30 451	30 196	0,5
TOTAL DES SOURCES DE FINANCEMENT	55 442	58 437	57 487	1,8

P. Dépenses prévisionnelles.

1. Y compris les dépenses des mesures instaurées relativement aux répercussions de la pandémie pour renforcer le système de santé pour 2020-2021, 2021-2022 ainsi que 2022-2023.

2. Ces données ont été compilées à partir de documents produits par le ministère de la Santé et des Services sociaux, des comptes publics et des états financiers de tous les organismes qui sont inclus dans le périmètre comptable de la mission Santé et Services sociaux. Ces données incluent, notamment, des montants liés à la contribution des usagers à l'assurance médicaments et les intérêts sur le service de la dette.

3. Dépenses redressées.

4. Variation annuelle moyenne entre 2020-2021 et 2022-2023.

5. Ces contributions proviennent des revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac. Les activités du Fonds ont cessé le 31 octobre 2021.

6. Les revenus d'autres sources incluent notamment les revenus liés aux activités de recherche, de stationnement, de restauration, de location de téléviseurs et d'immeubles, ainsi que les dons.

7. Aux fins des Comptes de la santé, la différence est pourvue à même les autres impôts et taxes provenant du fonds général.

1.2 Dépenses de santé et de services sociaux

Cette section illustre l'évolution des postes de dépenses en santé et en services sociaux depuis 2020-2021.

Dépenses par programme budgétaire et autres dépenses

Le tableau ci-après présente, notamment, les dépenses par programme selon la nomenclature du budget de dépenses. Les données 2022-2023 sont établies en fonction du document *Le point sur la situation économique et financière du Québec* publié à l'automne 2022. Les sources de données 2020-2021 et 2021-2022 pour ce tableau concernant les dépenses réelles proviennent principalement des comptes publics.

Organismes communautaires et autres organismes

Les données des organismes communautaires et autres organismes regroupent les dépenses des organismes nationaux et régionaux.

Les dépenses réelles sont de 898 millions de dollars pour 2020-2021 et de 914 millions de dollars pour 2021-2022.

Pour 2022-2023, le budget de dépenses prévisionnelles incluant les mesures instaurées relatives à la lutte contre la pandémie et au renforcement du système de santé et de services sociaux s'élève à 912 millions de dollars.

TABLEAU 2

Dépenses par programme budgétaire et autres dépenses¹
(en millions de dollars)

Programme	2020-2021 ²	2021-2022	2022-2023 ^P	Variation annuelle moyenne ³ (%)
DÉPENSES PAR PROGRAMME BUDGÉTAIRE⁴				
1 - Fonctions de coordination⁵	3 638	4 424	214	-75,7
2 - Services dispensés à la population				
Établissements de santé et de services sociaux	30 847	34 054	31 105	0,4
Organismes communautaires et autres organismes	898	914	912	0,8
Activités connexes	3 625	3 636	4 689	13,7
Service de la dette ⁶	1 768	1 829	2 032	7,2
Sous-total	37 138	40 433	38 738	2,1
3 - Office des personnes handicapées du Québec	13	13	20	24,0
4 - Régie de l'assurance maladie du Québec	10 643	10 881	11 192	2,5
5 - Condition des aînés	26	31	48	35,9
Sous-total – Dépenses par programme budgétaire	51 458	55 782	50 212	-1,2
AUTRES DÉPENSES				
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	24	72	147	147,5
Fonds de soutien aux proches aidants	18	52	-	-100,0
Régie de l'assurance maladie du Québec⁷	1 555	1 997	1 944	11,8
Coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances)	1 006	1 058	1 102	4,7
Autres entités (nettes des éliminations des opérations entre les entités)	2 469	1 766	5 525	49,6
Ajustement aux dépenses⁸	(1 088)	(2 290)	(1 443)	
Sous-total – Autres dépenses	3 984	2 655	7 275	35,1
TOTAL	55 442	58 437	57 487	1,8
En % du PIB	12,29	11,58	10,36	

P. Dépenses prévisionnelles.

1. Y compris les dépenses des mesures instaurées relativement aux répercussions de la pandémie pour renforcer le système de santé pour 2020-2021, 2021-2022 ainsi que 2022-2023.

2. Dépenses redressées.

3. Variation annuelle moyenne entre 2020-2021 et 2022-2023.

4. Les dépenses de programmes du MSSS financent pour 11 606 M\$ en 2021-2022 (11 320 M\$ en 2020-2021) des dépenses de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Les autres dépenses de la RAMQ sont financées par les revenus autonomes pour 1 997 M\$ en 2021-2022 (1 555 M\$ en 2020-2021).

5. Ce programme inclut les incidences du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, soit 3 007 M\$ en 2021-2022 (1 078 M\$ en 2020-2021). L'incidence a été considérée globalement dans ce programme, plutôt que dans chacun des programmes. De plus, la dépense pour la consommation d'équipements de protection individuelle et de tests rapides est présentée dans le programme 2 en 2022-2023.

6. La dépense du service de la dette comprend le remboursement de capital et d'intérêts.

7. Dépenses financées par les revenus autonomes de la RAMQ. Ce montant exclut la franchise et la coassurance du régime public d'assurance médicaments.

8. Conformément à la norme sur les paiements de transfert, ces sommes sont constatées dans les revenus reportés dans les établissements de santé et de services sociaux.

Dépenses destinées à lutter contre la pandémie et à renforcer le système de santé et de services sociaux

Le tableau suivant présente les mesures instaurées en 2020-2021 relatives à la pandémie de la COVID-19 pour renforcer le système de santé ainsi que leur continuité jusqu'en 2022-2023. Les mesures en lien avec l'urgence sanitaire ont cessé le 31 mai 2022.

TABLEAU 3

Dépenses destinées à lutter contre la pandémie et à renforcer le système de santé et de services sociaux¹

(en millions de dollars)

	2020-2021 ²	2021-2022	2022-2023 ^p
Reconnaître les efforts additionnels et améliorer les conditions des travailleurs de la santé	2 568	1 892	39
Rehausser les services auprès de la population et la sécurité du personnel de la santé	7 495	6 705	574
Améliorer de manière durable les soins en santé	176	750	982
TOTAL³	10 239	9 347	1 595
En % des dépenses de santé et de services sociaux	18,47	16,00	2,77

P. Dépenses prévisionnelles. Les dépenses prévisionnelles n'incluent pas le prolongement de l'urgence sanitaire du 1^{er} avril au 31 mai 2022.

1. En 2021-2022, les dépenses liées à l'amélioration de manière durable des soins de santé s'ajoutent aux coûts de la COVID-19.

2. Dépenses redressées.

3. En 2022-2023, s'ajoute une somme de 1 700 M\$ réservée pour d'éventuelles dépenses additionnelles découlant de la pandémie de COVID-19.

Dépenses regroupées par supercatégorie

Le tableau suivant présente l'évolution des dépenses de santé et de services sociaux regroupées par supercatégorie.

TABLEAU 4

Dépenses regroupées par supercatégorie

(en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	Variation (%)
Rémunération	33 818	36 809	8,8
Fonctionnement	14 574	14 204	-2,5
Transfert	5 359	5 656	5,5
Service de la dette (intérêts) ¹	593	633	6,7
Créances douteuses et autres provisions	92	77	-16,3
Autres ²	1 006	1 058	5,2
TOTAL	55 442	58 437	5,4
En % du PIB	12,29	11,58	

1. Contrairement au tableau 2, la dépense du service de la dette inclut uniquement les intérêts sur la dette.

2. Coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances).

Dépenses du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC)

En 2018-2019, à la suite de l'adoption de la *Loi constituant la Société québécoise du cannabis*, édictant la *Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière* (2018, chapitre 19), le gouvernement du Québec a mis en place le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis. Ce Fonds, inscrit dans la *Loi encadrant le cannabis*, permet notamment de réaliser certaines activités liées à la prévention des méfaits du cannabis, à la recherche, au traitement et à la mise en œuvre de celle-ci. Il est à noter également qu'une somme annuelle minimale de 25 millions de dollars est annoncée dans cette loi pour ce Fonds jusqu'en 2022-2023.

TABLEAU 5

Dépenses du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis par volet
(en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023 ^P
Volet - Activité			
Volet 1 - Prévention	15	29	87
Volet 2 - Recherche et surveillance	3	4	13
Volet 3 - Services curatifs	3	37	36
Volet 4 - Mise en œuvre	-	-	-
Sous-total	21	70	136
Volet - Soutien			
Rémunération et fonctionnement	3	2	11
Sous-total	3	2	11
TOTAL	24	72	147
En % des dépenses de santé et de services sociaux	0,04	0,12	0,26

P. Dépenses prévisionnelles.

Dépenses du Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA)

Le Fonds de soutien aux proches aidants a été transféré du ministère de la Famille à partir du 1^{er} avril 2019. Ce Fonds a contribué à la réalisation de la mission de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants en soutenant les proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien réguliers à domicile à des personnes ayant une incapacité significative ou persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile.

Les activités du Fonds ont cessé le 31 octobre 2021. À compter de cette date, les sommes affectées au financement de mesures visant à faire connaître la contribution des proches aidants, à la faire reconnaître et à soutenir ces personnes dans leur rôle seront intégrées au portefeuille Santé et Services sociaux.

TABEAU 6

Dépenses du Fonds de soutien aux proches aidants
(en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022
Subvention pour le soutien aux proches aidants	18	11
Opération de restructuration ¹	-	41
TOTAL	18	52
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>0,03</i>	<i>0,09</i>

1. Cette dépense est liée au transfert des actifs et des passifs du FSPA dans le MSSS, le 31 octobre 2021.

1.3 Sources de financement

Cette section présente l'évolution de la part respective des revenus provenant du Fonds des services de santé, du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis, du Fonds de soutien aux proches aidants ainsi que des contributions du gouvernement fédéral, des usagers, d'autres ministères et organismes, de même que du gouvernement du Québec (impôts et taxes du fonds général), attribués au financement de la santé et de services sociaux.

Fonds des services de santé

Le Fonds des services de santé a été institué pour soutenir le financement des soins et des services sociaux. Le Fonds est alimenté par les cotisations des employeurs et des particuliers perçues par Revenu Québec.

Pour les employeurs, le taux de cette cotisation est resté constant depuis 1995 à 4,26 % de la masse salariale totale. Depuis le 1^{er} janvier 2015, ce taux a été réduit pour les petites et moyennes entreprises (PME) œuvrant dans le secteur primaire et manufacturier, et dont la masse salariale annuelle est inférieure à 7 millions de dollars. En tenant compte de cette réduction, le taux pour ces PME varie de 1,25 % à 4,26 %.

Pour les particuliers, la cotisation pour l'année d'imposition 2022 est de 1 % des revenus assujettis qui excèdent 15 765 \$ (16 780 \$ en 2023), pour un montant maximal de 1 000 \$. Certains types de revenus sont toutefois exclus de l'assiette de cette cotisation. Il s'agit, notamment, des revenus d'emploi, des prestations de la sécurité du revenu, des indemnités versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, ainsi que de la pension de la Sécurité de la vieillesse.

TABLEAU 7

Fonds des services de santé
(en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023 ^P	Variation annuelle moyenne ¹ (%)
Cotisations des employeurs	7 687	8 784	9 292	9,9
Cotisations des particuliers	296	378	362	10,6
TOTAL	7 983	9 162	9 654	10,0
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>14,40</i>	<i>15,68</i>	<i>16,79</i>	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne entre 2020-2021 et 2022-2023.

Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC)

Le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis a été institué pour réaliser des activités liées à la prévention en matière de consommation du cannabis, à la recherche, au traitement et à la mise en œuvre de la *Loi sur le cannabis* (L.C. 2018, chapitre 16). Le Fonds est principalement constitué de sommes versées par le ministère des Finances provenant de la vente du cannabis. Dans l'éventualité où, pour chacune des années 2018-2019 à 2022-2023, le versement provenant de la vente du cannabis au FPRMC n'atteignait pas le seuil minimal de 25 millions de dollars, le ministre des Finances verserait au FPRMC la somme requise pour combler la différence.

TABLEAU 8

Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023 ^P
Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis ¹	71	82	87
TOTAL	71	82	87
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>0,13</i>	<i>0,14</i>	<i>0,15</i>

P. Financement prévisionnel.

1. En date du 24 février 2022, le Fonds des revenus provenant de la vente du cannabis a changé de nom pour le Fonds de lutte contre les dépendances.

Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA)

Le Fonds de soutien aux proches aidants (FSPA) a été institué afin de contribuer à la réalisation de la mission de la ministre responsable des Aînés, en soutenant des proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien réguliers à domicile à des personnes ayant une incapacité significative ou persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile.

Les revenus annuels du Fonds provenaient principalement des revenus de la taxe sur le tabac. Les activités du Fonds ont cessé le 31 octobre 2021.

TABLEAU 9

Fonds de soutien aux proches aidants (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022
Revenus provenant des taxes à la consommation - Tabac et intérêts	15	9
TOTAL	15	9
<i>En % des dépenses de santé et de services sociaux</i>	<i>0,03</i>	<i>0,02</i>

Contributions du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral contribue au financement des soins de santé principalement au moyen du Transfert canadien en matière de santé.

Le tableau ci-dessous présente les contributions du gouvernement fédéral sur 3 ans.

TABLEAU 10

Contributions du gouvernement fédéral
(en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023 ^P	Variation annuelle moyenne ¹ (%)
TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL				
Transferts pour la santé				
Transfert canadien en matière de santé	6 518	7 418	7 069	4,1
Fonds ciblés	282	559	269	
Transfert supplémentaire au titre du plan d'immunisation du Canada contre la COVID-19	—	226	—	
Autres programmes				
Accord sur la relance sécuritaire ²	2 078	-	-	
Fonds de soutien aux travailleurs essentiels de la COVID-19	438	-	-	
Entente relative à la Loi fédérale sur le système de justice pénale pour les adolescents	30	30	35	
Autres transferts ³	272	1 229	804	
Sous-total	9 618	9 462	8 177	-7,8
IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS				
Portion notionnelle de l'abattement spécial du Québec relative au Transfert canadien en matière de santé⁴	2 945	3 184	3 530	9,5
TOTAL	12 563	12 646	11 707	-3,5
En % des dépenses de santé et de services sociaux	22,66	21,64	20,36	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne entre 2020-2021 et 2022-2023.

2. Ce montant a servi au financement des dépenses engendrées par la pandémie de COVID-19 liées au dépistage, à la recherche des contacts et à la gestion des données, à la capacité des systèmes de santé, aux populations vulnérables ainsi qu'aux équipements de protection individuelle.

3. Ce montant comprend notamment les équipements de protection individuelle (par exemple : masques, gants, blouses de protection) et les tests rapides de dépistage de la COVID-19.

4. La portion notionnelle de l'abattement spécial relative au Transfert canadien en matière de santé correspond à 62 % de l'abattement spécial du Québec de 13,5 % de l'impôt de base. Ce montant est ajouté aux contributions du gouvernement fédéral à des fins illustratives.

Contributions des usagers

Ce tableau présente les diverses contributions des usagers au financement des services de santé et des services sociaux.

TABLEAU 11

Contributions des usagers
(en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023 ^P	Variation annuelle moyenne ¹ (%)
Régime public d'assurance médicaments				
Primes	1 243	1 648	1 612	13,9
Franchises et coassurances	1 006	1 058	1 102	4,7
Sous-total	2 249	2 706	2 714	9,9
Contributions des adultes hébergés	898	956	991	5,1
Suppléments pour chambres privées et semi-privées	17	20	21	11,1
Contributions parentales pour enfants placés en famille d'accueil	69	76	78	6,3
Autres contributions des usagers²	190	221	229	9,8
TOTAL	3 423	3 979	4 033	8,5
En % des dépenses de santé et de services sociaux	6,17	6,81	7,02	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne entre 2020-2021 et 2022-2023.

2. Cette catégorie comprend des services dentaires non assurés par les établissements, des frais facturés aux non-résidents et des contributions versées par des tiers au profit d'usagers qui n'ont rien à déboursier.

Contributions – autres ministères et organismes

Ce tableau présente les contributions provenant d'autres entités gouvernementales au financement des services de santé et des services sociaux.

TABEAU 12

Contributions – autres ministères et organismes (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023 ^P	Variation annuelle moyenne ¹ (%)
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	201	247	256	12,9
Fonds d'assurance automobile du Québec	167	174	180	3,8
Fonds de recherche du Québec – Santé	58	55	57	-0,9
Loto-Québec	22	22	23	2,2
Ententes réciproques avec les autres provinces (Régie de l'assurance maladie du Québec)	33	38	39	8,7
Autres ²	68	533	100	21,3
TOTAL	549	1 069	655	9,2
En % des dépenses de santé et de services sociaux	0,99	1,83	1,14	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne entre 2020-2021 et 2022-2023.

2. Inclut un gain réalisé à la suite du transfert d'actifs, le 1^{er} avril 2021, par la Société québécoise d'infrastructures (SQI) aux établissements de santé et de services sociaux.

Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général

Ce tableau montre l'évolution de la contribution du gouvernement du Québec en provenance du fonds général pour le financement des services de santé et des services sociaux.

TABEAU 13

Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général (en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023 ^P	Variation annuelle moyenne ¹ (%)
Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général	29 905	30 451	30 196	0,5
En % des dépenses de santé et de services sociaux	53,94	52,11	52,53	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne entre 2020-2021 et 2022-2023.

2 PROGRAMMES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

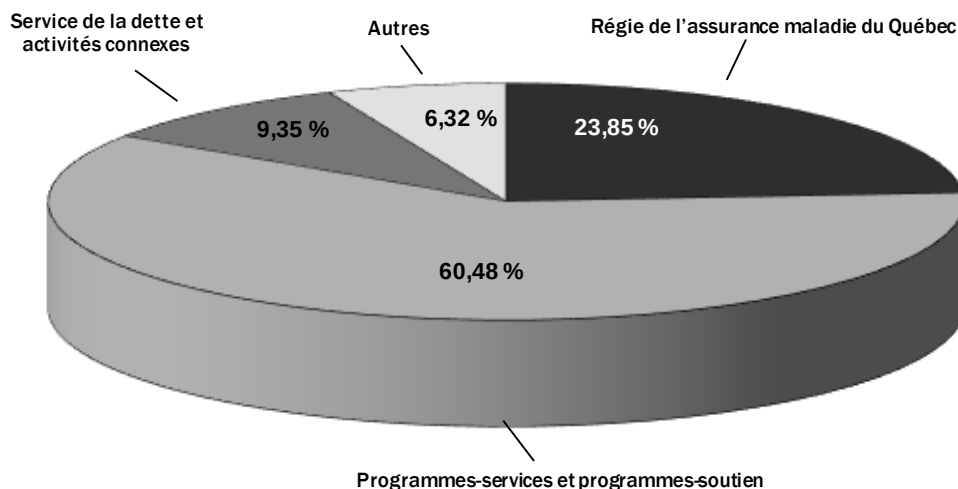
En 2015, la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* a entraîné le regroupement régional des services de santé et des services sociaux.

Les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) ont pour responsabilité, notamment, d'offrir l'ensemble des services à la population et de répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières mises à leur disposition, dans le respect des enveloppes allouées par programme-services. En outre, la *Loi* prévoit que le financement et la reddition de comptes des établissements de santé et de services sociaux doivent se faire en fonction des programmes-services.

Le graphique qui suit présente la part des programmes-services et des programmes-soutien dans l'ensemble des dépenses de santé et de services sociaux. Pour l'exercice 2021-2022, la part affectée à ces programmes est de 60,48 %.

GRAPHIQUE 1

Proportion des dépenses des programmes-services et des programmes-soutien du réseau 2021-2022 (en pourcentage)



2.1 Définition des programmes

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, un programme est un regroupement de services et d'activités. Il existe deux types de programmes : les programmes-services et les programmes-soutien.

Un programme-services désigne un ensemble de services et d'activités organisé dans le but de répondre aux besoins de la population en matière de santé et de services sociaux ou, encore, aux besoins d'un groupe de personnes qui partagent une problématique commune.

Un programme-soutien désigne un ensemble d'activités de nature administrative et technique en appui aux programmes-services.

La définition d'un programme-services suppose que :

- le regroupement des services qui forme un programme est fondé sur la notion de besoin. Chaque programme doit regrouper l'ensemble des services et des activités qui permet de répondre aux besoins de la population ou à un profil de besoins d'un groupe de personnes;
- les besoins ou les profils de besoins priment par rapport aux frontières des établissements, aux territoires professionnels, à des domaines d'activité et autres;
- tout programme comporte des services qui lui sont propres et des services qu'il partage avec d'autres programmes. Par exemple, dans le programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées, on trouve des services gériatriques qui sont propres à ce programme. À l'inverse, les services de pharmacie, de physiothérapie ou encore de soins infirmiers font partie du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées, mais ils appartiennent aussi à d'autres programmes comme Santé physique.

2.2 Configuration des programmes

Cette section présente la configuration des programmes ainsi qu'un schéma de son ensemble.

Programmes-services

Les programmes-services se subdivisent à leur tour en deux catégories.

- Les programmes-services répondant à des besoins qui touchent l'ensemble de la population :
 - Santé publique;
 - Services généraux – activités cliniques et d'aide.
- Les programmes-services répondant à des problématiques particulières :
 - Soutien à l'autonomie des personnes âgées;
 - Déficience physique;
 - Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme;
 - Jeunes en difficulté;
 - Dépendances;
 - Santé mentale;
 - Santé physique.

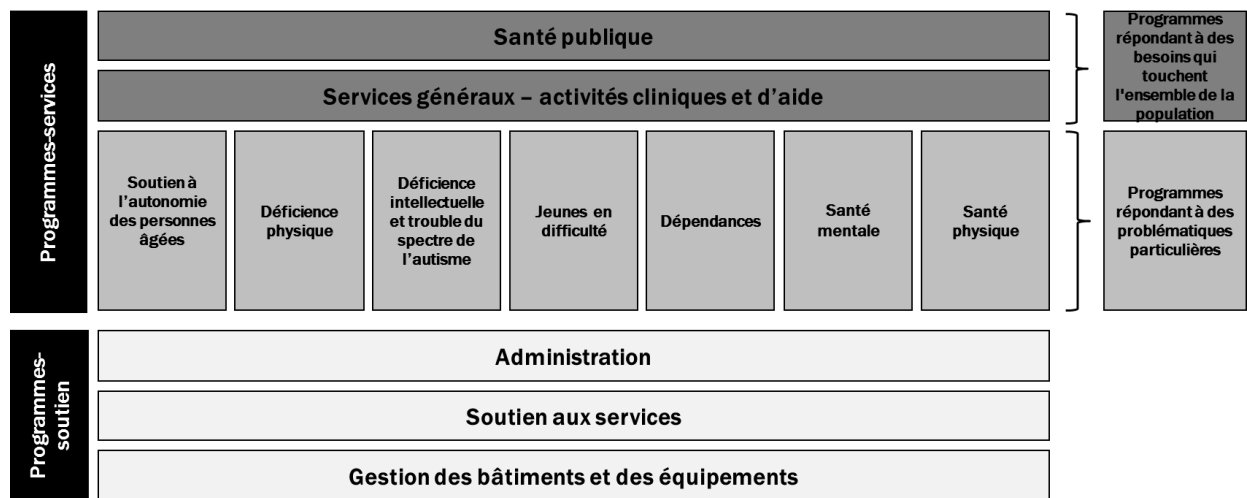
Programmes-soutien

Les programmes-soutien regroupent les activités qui viennent appuyer les programmes-services :

- Administration;
- Soutien aux services;
- Gestion des bâtiments et des équipements.

SCHÉMA 1

Configuration d'ensemble



2.3 Programmes-services répondant à des besoins qui touchent l'ensemble de la population

Santé publique

La santé publique vise un grand objectif social : améliorer la santé et le bien-être général de la population par des actions qui se situent, la plupart du temps, avant que les problèmes ne surviennent. Le programme Santé publique est fondé sur une perspective populationnelle, c'est-à-dire qu'il s'adresse à l'ensemble de la population. Les actions de santé publique peuvent toutefois viser des groupes cibles qui partagent certains traits communs tels que l'exposition aux mêmes facteurs de risque, des conditions de vie particulières, etc.

Services généraux – activités cliniques et d'aide

Le programme Services généraux – activités cliniques et d'aide exclut les activités de promotion-prévention. Ce programme regroupe les services qui s'adressent à l'ensemble de la population, qui sont des services de proximité, c'est-à-dire des services qui sont accessibles localement à partir d'un établissement, du cabinet de médecins ou du groupe de médecine de famille, ou qui sont généralement des services individuels destinés à répondre aux besoins des personnes présentant des problèmes ponctuels et aigus.

Exemples : information, orientation, services infirmiers (ex. : Info-Santé, services de santé courants, etc.), services de nutrition, etc.

2.4 Programmes-services répondant à des problématiques particulières

Soutien à l'autonomie des personnes âgées

Le programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées regroupe tous les services donnés dans un établissement, à domicile ou ailleurs, qui sont destinés aux personnes en perte d'autonomie principalement en raison de l'avancement en âge, et ce, peu importe la condition : perte d'autonomie fonctionnelle, problèmes cognitifs (ex. : maladie d'Alzheimer) ou maladies chroniques, et à leur entourage.

Pour les personnes en perte d'autonomie, il ne s'agit pas nécessairement de guérir, mais davantage de compenser la détérioration des conditions de santé, de miser sur le potentiel résiduel et d'assurer la sécurité des personnes dans leur résidence.

Déficiences physique

Le programme Déficience physique regroupe les services visant à répondre aux besoins des personnes qui, peu importe leur âge, ont une incapacité significative et persistante, ainsi qu'à leur entourage. Les services prévus pour les personnes qui ont une maladie dégénérative et qui correspondent à un profil de besoins du type déficience physique (ex. : sclérose en plaques, ataxie de Friedreich) font aussi partie de ce programme.

Les services destinés aux personnes présentant une déficience physique visent à développer et à maintenir leur autonomie fonctionnelle, à compenser leurs incapacités et à soutenir leur pleine participation sociale.

Déficiences intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme

Pour le volet déficience intellectuelle, le programme regroupe les services destinés à répondre aux besoins des personnes qui ont un fonctionnement cognitif général significativement inférieur à la moyenne, accompagné de difficultés d'adaptation apparaissant pendant l'enfance. Les services de ce programme permettent de réduire les conséquences de la déficience, de compenser les incapacités et de soutenir l'intégration sociale.

Ce programme comprend aussi les services offerts aux personnes aux prises avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA).

Jeunes en difficulté

Le programme Jeunes en difficulté regroupe les services destinés aux jeunes – de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte – qui présentent des problèmes de développement ou de comportement, ou qui ont des difficultés d'adaptation sociale (délinquance, violence, idées suicidaires, etc.). Ce programme s'adresse également aux jeunes qui ont besoin d'une aide appropriée pour assurer leur sécurité et leur développement (abus, négligence, etc.) ou pour éviter que ceux-ci ne soient compromis. Ce programme comprend aussi des services destinés aux familles des jeunes concernés.

Dépendances

Le programme Dépendances vise à répondre aux besoins de toute personne présentant des comportements à risque ou des troubles liés à l'utilisation d'une substance psychoactive ou aux jeux de hasard et d'argent. Le programme comprend l'ensemble des services publics du réseau de la santé et des services sociaux pouvant être appariés aux besoins de ces personnes ainsi qu'à ceux de leur entourage.

Le programme comprend notamment des services de détection et d'orientation vers les services appropriés, d'intervention précoce, de gestion de l'intoxication et du sevrage, de réadaptation externe et avec hébergement, de traitement des troubles liés à l'usage d'opioïdes avec médication de substitution, de réinsertion sociale et de soutien à l'entourage.

Santé mentale

Le programme Santé mentale vise à permettre à toute personne dont la santé mentale est perturbée, et à sa famille, d'obtenir une réponse adaptée à ses besoins ainsi qu'une attention appropriée à sa situation.

Santé physique

Le programme Santé physique s'adresse à toute personne qui est aux prises avec une maladie, un symptôme ou un traumatisme et qui doit recevoir des soins et des traitements spécialisés et surspécialisés. Il s'adresse également à toute personne aux prises avec une maladie qui exige un suivi systématique et des services en continu.

Le programme Santé physique comprend donc précisément les urgences, les épisodes de soins aigus, les visites en soins ambulatoires qui sont spécialisés et surspécialisés ainsi que les visites spécialisées à domicile, les soins palliatifs, etc.

2.5 Programmes-soutien

Administration

Le programme Administration regroupe des activités de nature administrative. On trouve la gestion générale de l'établissement, l'administration des services techniques et les activités liées à l'intégration de l'informatique.

Soutien aux services

Le programme Soutien aux services appuie la prestation des services aux usagers de l'établissement. Il comprend notamment la coordination des services aux usagers et des soins infirmiers et d'assistance, l'enseignement, les activités relatives à l'admission et à l'inscription des usagers, l'alimentation et la buanderie.

Gestion des bâtiments et des équipements

Le programme Gestion des bâtiments et des équipements englobe, plus précisément, les activités qui touchent de près l'univers physique de l'établissement. Il concerne le fonctionnement des installations, leur entretien et leur réparation, le ménage, la gestion des déchets biomédicaux et la sécurité.

2.6 Ventilation par programme des dépenses du réseau

Les dépenses des programmes-services et des programmes-soutien du réseau comprennent des sommes provenant des crédits du programme 02 (services dispensés à la population) du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que des comptes à fin déterminée. Ces dépenses excluent le service de la dette et certaines activités connexes, notamment les régimes de retraite des employés.

Aux fins de présentation de l'ensemble des services aux usagers, à leurs proches et à la population, les dépenses des organismes communautaires ont été intégrées dans les programmes-services. Toutefois, la gestion financière de ces organismes demeure distincte.

TABLEAU 14

Ventilation par programme des dépenses du réseau¹
(en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022 ^P	Part relative 2021-2022 (%)
Programmes-services			
Santé publique	1 388	2 014	5,7
Services généraux – activités cliniques et d'aide	1 240	1 371	3,9
Soutien à l'autonomie des personnes âgées	5 660	6 184	17,5
Déficiência physique	853	1 110	3,1
Déficiência intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	1 398	1 478	4,2
Jeunes en difficulté	1 755	2 009	5,7
Dépendances	169	186	0,5
Santé mentale	1 754	1 979	5,6
Santé physique	10 550	11 913	33,7
Sous-total	24 767	28 244	79,9
Programmes-soutien			
Administration	1 962	2 178	6,2
Soutien aux services	2 324	2 362	6,7
Gestion des bâtiments et des équipements	2 652	2 557	7,2
Sous-total	6 938	7 097	20,1
TOTAL	31 705	35 341	100,0

P. Dépenses prévisionnelles.

1. Pour 2022-2023, la ventilation des prévisions n'est pas disponible. Une telle évaluation sera possible une fois le système comptable unique retenu et déployé avec une nouvelle charte comptable unique définie pour tous les établissements de santé et de services sociaux.

2.7 Sources de financement des programmes du réseau

Cette section présente les sources de financement des programmes du réseau.

TABEAU 15

Sources de financement des programmes du réseau
(en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022^P
Ministère de la Santé et des Services sociaux		
Établissements de santé et de services sociaux ¹	30 017	33 948
Organismes communautaires régionaux ²	853	868
Sous-total	30 870	34 816
Contributions des usagers		
Contributions des adultes hébergés	898	956
Suppléments pour chambres privées et semi-privées	17	20
Contributions parentales pour enfants placés en famille d'accueil	69	76
Autres contributions des usagers ³	190	221
Sous-total	1 174	1 273
Autres ministères et organismes		
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	59	65
Fonds d'assurance automobile du Québec	109	121
Loto-Québec	22	22
Sous-total	190	208
Autres ajustements⁴	(529)	(956)
TOTAL	31 705	35 341

P. Financement prévisionnel.

1. Le montant 2020-2021 a été diminué de provisions, de l'ordre de 830 M\$, prises de façon exceptionnelle, dont la dépense ne se reflète pas dans les établissements. Pour 2021-2022, la diminution est de 106 M\$.
2. Exclut les organismes communautaires nationaux.
3. Cette catégorie comprend des services dentaires non assurés par les établissements, des frais facturés aux non-résidents et des contributions versées par des tiers au profit d'usagers qui n'ont rien à déboursier.
4. Les « Autres ajustements » de 2020-2021 et 2021-2022 s'expliquent en majeure partie par des subventions exceptionnelles découlant de la pandémie de COVID-19 aux partenaires du réseau de la santé et des services sociaux autres que les établissements publics, ainsi qu'à des charges non réparties dans les dépenses des établissements publics majoritairement relatives à la pandémie.

3 PERFORMANCE ET INDICATEURS DE RÉSULTATS

3.1 Portrait de l'effectif et des établissements

Effectif

Au 31 mars 2022, le ministère de la Santé et des Services sociaux comptait 1 377 employés. Quant à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), leur effectif était respectivement de 1 693 et de 115 employés.

Pour le personnel du réseau de la santé et des services sociaux, les professionnels médicaux et cliniques touchant une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), les données sur les effectifs au 31 mars 2022 sont mises à jour annuellement et présentées dans la page indiquée par le lien et l'adresse ci-dessous. Il sera donc possible de les consulter prochainement.

[Ressources humaines - Professionnels de la santé - Msss \(gouv.qc.ca\) :](https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-services-sante-services-sociaux/ressources-humaines/)

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-services-sante-services-sociaux/ressources-humaines/>

Établissements

Au 31 mars 2022, le réseau de la santé et des services sociaux comptait 34 établissements publics administrés chacun par un(e) président(e)-directeur(trice) général(e) ou directeur(e) général(e). Ces établissements sont composés de :

13 centres intégrés (CISSS), dont chacun est un établissement issu de la fusion de tous les établissements publics;

9 centres intégrés universitaires (CIUSSS), car ils se trouvent dans une région sociosanitaire où une université offre un programme complet d'études prédoctorales en médecine ou parce qu'ils exploitent un centre désigné « institut universitaire » dans le domaine social;

7 établissements non fusionnés rattachés au Ministère et qui offrent des services spécialisés et surspécialisés au-delà de leur région sociosanitaire d'appartenance, soit 4 centres hospitaliers universitaires (CHU), 2 instituts universitaires (IU) et 1 institut;

5 établissements publics, non visés par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (LMRSSH)*, qui desservent une population nordique ou autochtone.

3.2 Volumes et nature des soins et services

Cette section présente brièvement l'évolution du volume et de la nature de certains soins et services offerts aux usagers, à leurs proches et à la population.

TABEAU 16

Volumes de soins et services rendus par programme et par service

Programme	Service	Unité de mesure	Volume	
			2020-2021	2021-2022
Soutien à l'autonomie des personnes âgées / déficience physique / déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	Heures de service rendues en soutien à domicile - Toutes clientèles	Heure de prestation de services	24 446 560	28 341 242
		Usagers	397 702	381 228
Soutien à l'autonomie des personnes âgées	Hébergement en établissement	Jour-présence	12 290 343	12 630 867
	Ressources intermédiaires et ressources de type familial	Jour rétribué	3 810 727	3 908 932
Déficience physique	Adaptation – réadaptation	Heure de prestation de services	2 799 962	3 162 229
		Usagers	91 084	98 871
Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme	Ressources intermédiaires	Jour rétribué	1 882 078	1 797 239
	Ressources résidentielles, assistance résidentielle continue	Jour rétribué	276 034	284 613
	Adaptation et soutien à la personne, à la famille et aux proches	Usager	38 284	37 431
Jeunes en difficulté	Signalements traités	Signalement	117 904	132 632
	Services psychosociaux	Usager	140 743	149 572
Dépendances	Services en centres de réadaptation en dépendance	Usager	42 062	47 500
Santé mentale ¹	Hospitalisations	Jour-présence	772 345	816 189
	Hébergement	Jour-présence	168 839	168 301
	Services ambulatoires en première ligne	Usager	122 383	129 372
Santé physique ²	Jours-présence des usagers admis	Jour-présence	3 845 881	3 936 539
	Interventions chirurgicales	Nombre d'interventions chirurgicales	409 223	474 103
	Urgence	Visite	2 716 840	3 306 756
	Consultations médicales en établissement	Visite	5 518 905	5 972 459
	Accouchements	Nombre d'accouchements	75 219	78 233
	Analyses de laboratoire ³	Valeur pondérée totale	888 133 285	709 012 105
	Soins palliatifs et de fin de vie	Usager	25 829	26 032
COVID-19	Hospitalisations hors soins intensifs	Usager	15 976	21 974
	Hospitalisations en soins intensifs	Usager	3 699	3 301
	Vaccins	Nombre de doses données	1 408 119	17 265 448

Sources : Ministère de la Santé et des Services sociaux, états financiers, Med-Écho ainsi que le tableau de bord sur les indicateurs de gestion de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

1. Les derniers investissements en Santé mentale ont été faits pour le Suivi intensif variable (SIV), le Suivi intensif dans le milieu et les premiers épisodes psychotiques. La bonification de ces secteurs a pour objectif justement de prévenir les hospitalisations et les services ambulatoires en première ligne.
2. Une nouvelle méthode de saisie de données a été utilisée pour l'année 2020-2021.
3. Dorénavant, l'indicateur utilisé sera la valeur pondérée totale plutôt que le nombre d'analyses. La valeur pondérée totale tient compte de la volumétrie des laboratoires ainsi que du niveau de complexité des analyses traitées.

4 SOURCES DE FINANCEMENT POUR CERTAINES ACTIVITÉS

Contribution du régime public d'assurance médicaments

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des contributions des assurés et du gouvernement du Québec au financement du régime.

Le régime public d'assurance médicaments a représenté des dépenses de 5 130 millions de dollars en 2021-2022. De ce montant, 2 424 millions de dollars ont été assumés par le gouvernement du Québec, soit 47,25 % des coûts liés au régime public d'assurance médicaments. Les contributions des assurés se sont élevées à 2 706 millions de dollars, soit 52,75 %.

TABLEAU 17

Financement du régime public d'assurance médicaments
(en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023 ^P	Variation annuelle moyenne ¹ (%)
Contributions des assurés				
Primes	1 243	1 648	1 612	13,9
Franchises et coassurances	1 006	1 058	1 102	4,7
Sous-total	2 249	2 706	2 714	9,9
Contribution du gouvernement²	2 612	2 424	3 266	11,8
TOTAL	4 861	5 130	5 980	10,9
Part assumée par les assurés en %	46,27	52,75	45,38	
Part assumée par le gouvernement en %	53,73	47,25	54,62	

P. Financement prévisionnel.

1. Variation annuelle moyenne entre 2020-2021 et 2022-2023.

2. La contribution du gouvernement exclut les contributions pour les dépenses de nature administrative du Fonds de l'assurance médicaments de 65 M\$ en 2021-2022.

Contributions par type de prestation d'assurance

Ce tableau explique le détail des contributions de chaque type d'assuré et de celles du gouvernement du Québec.

TABLEAU 18

Contributions par type de prestation d'assurance 2021-2022
(en millions de dollars)

	Financement				Part assumée par les assurés (%)
	Coûts	Contributions des assurés		Contribution du gouvernement	
		Franchises et coassurances	Primes		
Prestataires d'une aide financière de dernier recours	713	—	—	713	—
Personnes âgées de 65 ans ou plus					
Recevant au moins 94 % du Supplément de revenu garanti maximal	222	—	—	222	—
Recevant moins de 94 % du Supplément de revenu garanti maximal	1 518	259	267	992	34,7
Ne recevant aucun Supplément de revenu garanti	2 070	517	647	906	56,2
Sous-total	3 810	776	914	2 120	44,4
Autres assurés					
Adultes	1 147	282	734	131	88,6
Enfants de moins de 18 ans et personnes à charge handicapées	86	—	—	86	—
Personnes aux études à temps plein de 18 à 25 ans sans conjoint	17	—	—	17	—
Sous-total	1 250	282	734	234	81,3
Autres¹	(643)	—	—	(643)	—
TOTAL	5 130	1 058	1 648	2 424	52,7

Source : Régie de l'assurance maladie du Québec, *Rapport annuel de gestion 2021-2022*.

1. Il s'agit des sommes reçues en vertu des ententes d'inscription entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et les fabricants de médicaments, des montants forfaitaires versés en vertu de l'entente avec l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, des sommes récupérées auprès des personnes et d'autres ajustements comptables.

Contribution des adultes hébergés en établissement

Le tableau suivant présente l'évolution des contributions des adultes hébergés et du gouvernement du Québec pour les services d'hébergement en établissement.

L'hébergement des adultes en établissement a représenté des dépenses de 3 901 millions de dollars en 2021-2022. De ce montant, 3 193 millions de dollars ont été assumés par le gouvernement du Québec, soit 81,85 % des coûts liés à l'hébergement des adultes en établissement. Les contributions des usagers se sont élevées à 708 millions de dollars, soit 18,15 %.

TABEAU 19

Financement¹ des services d'hébergement en établissement²
(en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	Variation annuelle moyenne³ (%)
Contributions des adultes hébergés en établissement ⁴	659	708	7,4
Contribution du gouvernement	3 216	3 193	-0,7
TOTAL	3 875	3 901	0,7
<i>Part assumée par les usagers en %</i>	<i>17,01</i>	<i>18,15</i>	
<i>Part assumée par le gouvernement en %</i>	<i>82,99</i>	<i>81,85</i>	

1. Les données 2022-2023 ne sont pas disponibles au moment de la production des Comptes de la santé.
2. Excluant les contributions des ressources intermédiaires et des ressources de type familial.
3. Variation annuelle moyenne entre 2020-2021 et 2021-2022.
4. Hébergement des adultes dans les établissements publics et privés.

Financement du transport ambulancier

Les services ambulanciers ont représenté des dépenses de 920 millions de dollars en 2021-2022. De ce montant, 887 millions de dollars ont été assumés par le gouvernement du Québec, soit 96,4 % des dépenses liées au transport ambulancier. Les contributions des usagers et des autres organismes se sont élevées à 33 millions de dollars, soit 3,6 % des dépenses liées au transport ambulancier.

TABLEAU 20

Financement du transport ambulancier 2021-2022 (en millions de dollars)

	Contributions		Nombre de transports
	Montant	(%)	
Contributions du gouvernement			
Ministère de la Santé et des Services sociaux ¹	764	83,0	—
Transports assumés par les établissements de santé et de services sociaux ²	115	12,5	485 439
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les prestataires de la sécurité du revenu ³	8	0,9	57 574
Sous-total	887	96,4	543 013
Contributions des usagers et des autres organismes			
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ⁴	—	—	138
Société de l'assurance automobile du Québec	3	0,3	20 982
Particuliers	27	3,0	177 818
Autres ⁵	3	0,3	21 811
Sous-total	33	3,6	220 749
TOTAL	920	100,0	763 762

1. En 2021-2022, les dépenses relatives à la COVID-19 du transport ambulancier terrestre et aérien s'élèvent à 39 M\$.
2. Coûts selon le tarif en vigueur, dont les transferts interétablissements et les transports justifiés des personnes de 65 ans ou plus.
3. Coûts de transport selon le tarif en vigueur.
4. Les coûts de la Commission sont inférieurs à 50 000 \$.
5. Sont notamment incluses les contributions du gouvernement fédéral, dont celles des ministres fédéraux de la Sécurité publique et de la Protection civile, de la Défense nationale, des Anciens Combattants Canada et de Santé Canada, les contributions des employeurs et les contributions de Sécurité publique Canada (pénitenciers).

Lorsqu'une tarification est appliquée, les contributions des usagers et des autres organismes couvrent uniquement 17,0 % des dépenses de fonctionnement. En effet, la facturation moyenne par transport est de 204,21 \$, alors que le coût réel moyen s'élève à 1 204,56 \$. Ainsi, la majeure partie des coûts est assumée par le gouvernement du Québec. En 2021-2022, le nombre total de transports terrestres et aériens effectués a été de 763 762, contre 699 703 en 2020-2021.

Il n'existe actuellement qu'un seul tarif sur la totalité du territoire québécois, soit 125 \$ pour la prise en charge d'un usager, auquel s'ajoute 1,75 \$ pour chaque kilomètre parcouru en ambulance.

5 DÉPENSES EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX ET SOURCES DE FINANCEMENT 2021-2022

TABLEAU 21

Dépenses par entité 2021-2022
(en millions de dollars)

	Entités					
	Total	Fonds général	Régie de l'assurance maladie du Québec	Fonds de l'assurance médicaments ¹	Autres organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux	Organismes du réseau ²
DÉPENSES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX						
Dépenses de programmes						
– Fonctions de coordination	4 424	4 424	—	—	—	—
– Services dispensés à la population						
▪ Établissements de santé et de services sociaux	34 054	34 054	—	—	—	—
▪ Organismes communautaires et autres organismes	914	914	—	—	—	—
▪ Activités connexes	3 636	3 636	—	—	—	—
▪ Service de la dette	1 829	1 829	—	—	—	—
Sous-total	40 433	40 433	—	—	—	—
– Office des personnes handicapées du Québec	13	13	—	—	—	—
– Régie de l'assurance maladie du Québec	10 881	10 881	—	—	—	—
– Condition des Aînés	31	31	—	—	—	—
Sous-total – Dépenses de programmes	55 782	55 782	—	—	—	—
Autres dépenses						
– Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	72	—	—	—	72	—
– Fonds de soutien aux proches aidants	52	—	—	—	52	—
– Régie de l'assurance maladie du Québec						
▪ Régime d'assurance maladie	8 442	—	8 442	—	—	—
▪ Régime public d'assurance médicaments	5 130	—	4 072	1 058	—	—
▪ Autres	837	—	837	—	—	—
▪ Frais d'administration	252	—	252	—	—	—
Sous-total	14 785	—	13 603	1 058	124	—
– Centres intégrés et établissements	39 892	—	—	—	—	39 892
– Ajustements des dépenses ³	(2 290)	(2 290)	—	—	—	—
– Autres	5 623	—	—	4 136	1 162	325
Sous-total – Autres dépenses	58 010	(2 290)	13 603	5 194	1 286	40 217
Éliminations des opérations entre les entités	(55 355)	(49 521)	(382)	(4 123)	(282)	(1 047)
TOTAL DES DÉPENSES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX	58 437	3 971	13 221	1 071	1 004	39 170

1. Le Fonds de l'assurance médicaments inclut le coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances).
2. Y compris les comptes à fin déterminée.
3. Conformément à la norme sur les paiements de transfert, ces sommes sont constatées dans les revenus reportés dans les établissements de santé et de services sociaux.

TABLEAU 22

Sources de financement par entité 2021-2022 (en millions de dollars)

	Entités					
	Total	Fonds général	Régie de l'assurance maladie du Québec	Fonds de l'assurance médicaments ¹	Autres organismes budgétaires et fonds spéciaux	Fonds des organismes du réseau ² services de santé
SOURCES DE FINANCEMENT DES DÉPENSES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX						
Fonds des services de santé						
– Cotisations des employeurs	8 784	—	—	—	—	8 784
– Cotisations des particuliers	378	—	—	—	—	378
Sous-total	9 162	—	—	—	—	9 162
<i>Proportion du financement</i>	15,7 %					
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis						
– Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis ³	82	—	—	—	82	—
Sous-total	82	—	—	—	82	—
<i>Proportion du financement</i>	0,1 %					
Fonds de soutien aux proches aidants – Taxe sur le tabac et Intérêts						
<i>Proportion du financement</i>	0,0 %					
Contributions du gouvernement fédéral						
– Transferts pour la santé						
▪ Transfert canadien en matière de santé	7 418	7 418	—	—	—	—
▪ Fonds ciblés	559	559	—	—	—	—
▪ Transfert supplémentaire au titre du plan d'immunisation du Canada contre la COVID-19	226	226	—	—	—	—
– Autres programmes						
▪ Entente relative à la Loi fédérale sur le système de justice pénale pour les adolescents	30	30	—	—	—	—
▪ Autres transferts	1 229	876	—	—	5	348
– Impôt sur le revenu des particuliers						
▪ Portion notionnelle de l'abattement spécial du Québec relative au Transfert canadien en matière de santé	3 184	3 184	—	—	—	—
Sous-total	12 646	12 293	—	—	5	348
<i>Proportion du financement</i>	21,6 %					
Total à reporter	21 899	12 293	—	—	96	348
					9 162	

1. Le Fonds de l'assurance médicaments inclut les contributions des personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances).
2. Y compris les comptes à fin déterminée.
3. En date du 24 février 2022, le Fonds des revenus provenant de la vente du cannabis a changé de nom pour le Fonds de lutte contre les dépendances.

TABLEAU 22 (suite)

Sources de financement par entité 2021-2022
(en millions de dollars)

	Entités						
	Total	Fonds général	Régie de l'assurance maladie du Québec	Fonds de l'assurance médicaments ¹	Autres organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux	Organismes du réseau ²	Fonds des services de santé
Total reporté	21 899	12 293	—	—	96	348	9 162
Contributions des usagers							
– Régime public d'assurance médicaments							
▪ Primes	1 648	—	—	1 648	—	—	—
▪ Franchises et coassurances	1 058	—	—	1 058	—	—	—
– Contributions des adultes hébergés	956	—	—	—	—	956	—
– Suppléments pour chambres privées et semi-privées	20	—	—	—	—	20	—
– Contributions parentales pour enfants placés en famille d'accueil	76	—	—	—	—	76	—
– Autres contributions des usagers	221	—	—	—	—	221	—
Sous-total	3 979	—	—	2 706	—	1 273	—
<i>Proportion du financement</i>	6,8 %						
Contributions – autres ministères et organismes							
– Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	247	—	182	—	—	65	—
– Fonds d'assurance automobile du Québec	174	—	53	—	—	121	—
– Fonds de recherche du Québec – Santé	55	—	—	—	—	55	—
– Loto-Québec ³	22	—	—	—	—	22	—
– Ententes réciproques avec les autres provinces	38	—	38	—	—	—	—
– Autres	533	1	1	—	5	526	—
Sous-total	1 069	1	274	—	5	789	—
<i>Proportion du financement</i>	1,8 %						
Revenus d'autres sources							
– Divers (services commerciaux, dons, etc.)	1 039	5	21	—	38	975	—
Sous-total	1 039	5	21	—	38	975	—
<i>Proportion du financement</i>	1,8 %						
Sous-total des sources de financement des dépenses de santé et de services sociaux	27 986	12 299	295	2 706	139	3 385	9 162
<i>Proportion du financement</i>	47,9 %						
Contribution du gouvernement du Québec provenant du fonds général	30 451	30 451	—	—	—	—	—
<i>Proportion du financement</i>	52,1 %						
TOTAL DES SOURCES DE FINANCEMENT	58 437	42 750	295	2 706	139	3 385	9 162

1. Le Fonds de l'assurance médicaments inclut les contributions des personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances).
2. Y compris les comptes à fin déterminée.
3. Contributions pour le financement du compte à fin déterminée (CFD) « Financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques ».

6 CONCILIATION DES DÉPENSES DES COMPTES DE LA SANTÉ AVEC CELLES DE LA MISSION SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DANS LES COMPTES PUBLICS

Les données financières aux fins des Comptes de la santé constituent une consolidation des états financiers des entités du périmètre comptable du gouvernement du Québec faisant partie du domaine de la santé et des services sociaux.

Les dépenses des Comptes de la santé sont différentes de celles de la mission Santé et Services sociaux dans les comptes publics.

De façon sommaire, les dépenses incluses dans les Comptes de la santé diffèrent de celles de la mission Santé et Services sociaux dans les comptes publics étant donné, notamment, que :

- les Comptes de la santé comprennent le coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments sous la forme de franchises et de coassurances, alors que les comptes publics ne le considèrent pas;
- le service de la dette est inclus dans les Comptes de la santé, alors qu'il est présenté avec la mission Service de la dette dans les comptes publics;
- les dépenses du Fonds de soutien aux proches aidants et du programme Condition des aînés, après éliminations des dépenses interentités, sont présentées dans la mission Soutien aux personnes et aux familles dans les comptes publics;
- les Comptes de la santé comprennent un nombre plus restreint d'entités, alors que le périmètre comptable du gouvernement du Québec est plus large. Par conséquent, certaines dépenses apparentées sont éliminées au moment de la préparation des comptes publics, alors qu'elles ne le sont pas au moment de l'établissement des Comptes de la santé;
- les transferts financés par le régime fiscal sont exclus des Comptes de la santé, alors qu'ils sont présentés avec la mission Santé et Services sociaux dans les comptes publics.

La conciliation suivante permet le rapprochement entre les dépenses des Comptes de la santé et celles de la mission Santé et Services sociaux dans les comptes publics.

TABEAU 23

Conciliation des dépenses des Comptes de la santé avec celles de la mission Santé et Services sociaux dans les *Comptes publics 2021-2022*
(en millions de dollars)

Dépenses consolidées de la mission Santé et Services sociaux dans les <i>Comptes publics 2021-2022</i>	56 368
(+) Éléments non inclus dans la mission Santé et Services sociaux	
• Coût des médicaments et des services pharmaceutiques assumé par les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments (franchises et coassurances)	1 058
• Service de la dette des organismes autres que budgétaires, fonds spéciaux et organismes du réseau	633
• Fonds de soutien aux proches aidants et programme Condition des aînés	38
(+) Éliminations dans les comptes publics non considérées aux fins des Comptes de la santé	
• Contribution du gouvernement, à titre d'employeur, au Fonds des services de santé	878
• TVQ sur les dépenses de fonctionnement des organismes du réseau de la santé et des services sociaux	302
• Autres éliminations	194
(-) Éléments inclus dans les comptes publics non considérés aux fins des Comptes de la santé	
• Transferts financés par le régime fiscal – crédits d'impôt remboursables ¹	(1 034)
DÉPENSES AUX FINS DES COMPTES DE LA SANTÉ	58 437

1. Y compris, notamment, les crédits d'impôt remboursables pour le maintien à domicile des aînés, les aidants naturels, les frais médicaux et le soutien aux aînés.

